

Revue trimestrielle des représentants-conseils

Été 2024



Gestion de patrimoine
PH&N Services-conseils
en placements

Message du président



L'économie mondiale a réussi à résister à la hausse des taux d'intérêt et à continuer de croître, ce qui renforce notre opinion qu'une récession pourra être évitée au cours de l'année à venir. Selon notre analyse du cycle économique, la probabilité est de 65 % que les économies réussissent un atterrissage en douceur, possiblement suivi de deux à cinq ans d'expansion continue. La vigueur de l'économie américaine après la pandémie a été alimentée par des dépenses de consommation robustes, des mesures de relance budgétaire plus importantes que prévu et un accroissement de la population, mais elle semble maintenant s'affaiblir alors que la croissance dans d'autres régions s'accélère.

Nous nous attendons à ce que l'inflation demeure élevée en 2024, compte tenu des récentes surprises inflationnistes à la hausse, mais elle devrait afficher une tendance à la baisse pendant le reste de l'année et en 2025. Selon nous, l'année 2025 sera bien entamée avant que l'inflation revienne vers la cible de 2 % des banques centrales. La trajectoire finale de réduction des taux d'intérêt dépendra des nouvelles données sur l'économie et l'inflation. À notre avis, le cycle de baisse des taux devrait être plus progressif que lors des périodes d'assouplissement antérieures en l'absence d'un catalyseur de récession imminent.

Les marchés ont clairement balayé les vestiges du marché baissier de 2022-2023, les indices continuant d'atteindre de nouveaux sommets. Notre approche de placement cohérente et l'accent mis

sur l'évolution des occasions s'avèrent une fois de plus être la meilleure façon de préserver et de faire fructifier le patrimoine de nos clients au fil du temps. La patience et la discipline des clients, ainsi que la confiance qu'ils nous accordent comme gestionnaires de leur patrimoine et guides experts le long de leur parcours financier, portent une fois de plus leurs fruits.

Cela dit, des défis subsistent et de nouvelles difficultés apparaissent. Les risques géopolitiques ont fortement augmenté ces dernières années. L'inflation, bien qu'en forte baisse, continue d'exiger la vigilance des banques centrales. Il est donc important de centrer notre attention sur ce que nous pouvons gérer et contrôler ensemble grâce à l'expertise de votre gestionnaire de portefeuille pour vous permettre de réaliser ce qui vous importe le plus.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue aux nouveaux clients qui nous viennent de l'ancienne Gestion privée de placement HSBC, et un bel été plein de santé à nos précieux clients.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Vijay Parmar
Président
RBC PH&N Services-conseils en placements

Prévisions pour l'économie et les marchés financiers

Le tour du monde en 80 secondes



Canada

L'économie a continué à chanceler au cours du premier semestre de l'année, n'enregistrant qu'une faible croissance, tandis que la situation de l'emploi continuait à se détériorer. Les ménages canadiens montrent de plus en plus de signes de tension financière, car les hausses de taux d'intérêt ont entraîné une forte augmentation des coûts d'emprunt, en particulier pour les propriétaires. De plus, la hausse des prix due à la flambée de l'inflation au cours des dernières années pèse sur les finances et le pouvoir d'achat. Face à la baisse de l'inflation et à la croissance anémique, la Banque du Canada a réduit de 0,25 % son taux directeur au jour le jour, ce qui a contribué à dissiper une partie de la morosité. Les actions canadiennes ont poursuivi leur progression, mais les gains enregistrés depuis le début de l'année par l'indice composé S&P/TSX sont modestes, alors que les investisseurs peinent à évaluer la trajectoire des bénéfices des sociétés pour 2024 et les années suivantes.



États-Unis

La plus grande économie mondiale continue de surmonter les obstacles créés par une expansion mondiale modérée et des taux d'intérêt élevés, défiant ainsi les attentes d'un ralentissement grandissant de la croissance, qui est néanmoins restée impressionnante au cours du premier semestre de l'année. Bien que l'inflation soit restée tenace, ce qui a amené la Réserve fédérale américaine (Fed) à être sur la touche depuis le début de l'année, des données récentes indiquent qu'elle pourrait enfin se rapprocher de la fourchette cible de la Fed, comprise entre 1 % et 3 %. Malgré cette modération, étant donné que les élections présidentielles de novembre sont imminentes et que la Fed refuse depuis toujours d'y jouer un rôle, il est de plus en plus probable que la banque centrale aura les mains liées jusqu'à sa réunion de novembre avant de pouvoir commencer à abaisser les taux. Entre-temps, les marchés boursiers américains ont continué à atteindre de nouveaux sommets au cours du premier semestre de l'année, en grande partie sous l'impulsion des sociétés technologiques américaines à mégacapitalisation.



Europe

Après une année 2023 difficile, l'Europe connaît une nouvelle croissance, bien que timide, grâce aux dépenses de consommation, à l'augmentation des emplois et au tourisme. Après avoir connu en 2022 et en 2023 une inflation ayant atteint des sommets inégalés depuis des décennies, la région constate enfin une diminution sensible et durable des pressions sur les prix. La Banque centrale européenne a procédé à ce qui devrait être la première d'une série de réductions de son taux de dépôt directeur, ce qui laisse espérer que la région atteindra le taux de croissance du PIB de 1 % prévu pour 2024. Toutefois, l'augmentation alarmante des gains politiques des partis d'extrême droite lors des récentes élections régionales a suscité des inquiétudes parmi les gouvernements centristes, le président français ayant même décidé d'organiser des élections anticipées pour relever le défi de la montée de l'extrême droite. L'incertitude politique a entraîné une hausse des taux des obligations de la région, ce qui a accru les craintes que les taux d'emprunt demeurent élevés plus longtemps que prévu.



Marchés émergents

Les pays émergents ont connu un léger soulagement à propos de leur situation macroéconomique en 2024, alors que les perspectives continuent de s'améliorer en ce qui concerne les taux d'intérêt et les taux obligataires des États-Unis. Cependant, la nouvelle vision selon laquelle les taux d'intérêt devraient être « plus élevés plus longtemps » continue de peser sur ces pays. La hausse des taux américains laisse peu de marge de manœuvre aux pays émergents pour abaisser leurs propres taux d'intérêt, car leurs monnaies risquent de subir une nouvelle dévaluation par rapport au puissant « billet vert ». Et comme une grande partie de la dette des pays émergents est libellée en dollars américains, les marchés des titres de créance ont été malmenés. La Chine continue d'enregistrer une croissance inférieure à la tendance, alors qu'elle est aux prises avec des politiques gouvernementales de plus en plus restrictives et un marché immobilier en crise. Malgré ces défis, on s'attend à ce que les leaders des marchés émergents, soit le Mexique, l'Inde et le Brésil, connaissent une croissance solide, tandis que la Russie, embourbée dans une guerre coûteuse avec l'Ukraine, devrait connaître des difficultés jusqu'à la fin de l'année 2024 et après.

Marchés mondiaux des titres à revenu fixe



Auteurs :

Soo Boo Cheah, MBA, CFA, premier directeur général et premier gestionnaire de portefeuille, Titres mondiaux à revenu fixe et devises, RBC Global Asset Management (UK) Limited.

Joanne Lee, CFA, première gestionnaire de portefeuille, Titres mondiaux à revenu fixe et devises, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Taylor Self, MBA, CFA, gestionnaire de portefeuille, Titres mondiaux à revenu fixe et devises, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Les taux des obligations d'État mondiales ont augmenté depuis la publication de la dernière édition de Regard sur les placements mondiaux, les investisseurs ayant modéré leurs attentes concernant la réduction des taux directeurs. Aux États-Unis, l'inflation a été plus tenace que prévu, tandis que la croissance

économique au premier semestre de 2024 a été supérieure aux prévisions. Vu la hausse des taux obligataires, les obligations d'État de tous les principaux marchés ont fléchi depuis le début de l'année (figure 1).

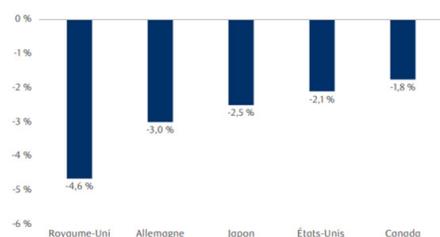
Cela laisse-t-il présager une autre année de rendements globaux négatifs pour les obligations ? Nous ne le pensons pas. On peut attribuer les piètres rendements de cette année en partie au fait que les taux obligataires ont chuté brusquement juste avant le début de l'année, pour ensuite remonter. Depuis que les taux obligataires ont atteint des sommets pluriannuels, en octobre dernier, les obligations ont inscrit des rendements positifs, car les taux sont maintenant plus bas. Des taux obligataires plus élevés et plus volatils signifient simplement que les rendements des obligations sont plus variables que ceux que les investisseurs ont eu l'habitude de voir depuis la crise financière. Or, la hausse des taux obligataires est également synonyme de potentiel de rendement plus élevé pour les investisseurs. Le rendement à l'échéance actuel d'une obligation est un bon indicateur du rendement futur à long terme (figure 2), de sorte que les investisseurs peuvent s'attendre à environ 4,50 % par année pour les

obligations d'État américaines à 10 ans, si le titre est détenu jusqu'à échéance. Selon nous, les rendements des obligations seront probablement encore meilleurs au cours des 12 prochains mois, car nous nous attendons à ce que la plupart des banques centrales réduisent les taux d'intérêt.

Les banques centrales de l'Europe et du Canada ont abaissé les taux d'intérêt pour la première fois dans le cycle actuel, tandis que celle du Royaume-Uni devrait suivre leur exemple avant la fin de l'été. La Réserve fédérale des États-Unis (Fed) commencera probablement à réduire les taux un peu plus tard, probablement à l'automne. Comme l'inflation a diminué, les décideurs peuvent maintenant se concentrer à soutenir la croissance et le marché du travail, qui se sont affaiblis partout. Il faut donc s'attendre à des baisses de taux.

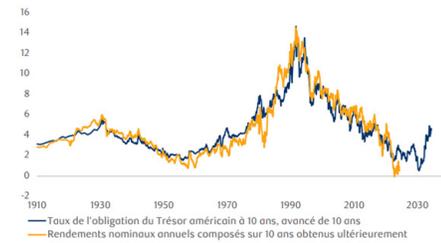
Les décideurs ont admis avec hésitation que les taux d'intérêt ont probablement culminé, mais ne sont pas prêts à confirmer qu'un assouplissement monétaire considérable est en préparation, ce qui serait une bonne chose pour les rendements des obligations. Pour leur part, les investisseurs s'attendent à ce que les banques centrales abaissent les taux de 75 à 125 points de base au cours de la prochaine année au Canada, en Europe, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ces baisses semblent dérisoires par rapport aux hausses de plusieurs centaines de points de base effectuées dans les dernières années. Les taux directeurs pris en compte dans les marchés à terme d'ici deux ou trois ans sont encore passablement supérieurs à ceux qui prévalaient avant la pandémie. Si on les compare aux estimations des taux qualifiés de neutres (taux d'intérêt qui ne stimulent ni ne restreignent la croissance), il semble que les investisseurs s'attendent à ce que la politique monétaire demeure restrictive pour la prochaine décennie.

Figure 1 : Les obligations d'État mondiales ont mal commencé l'année 2024 – Rendements cumulatifs annuels de certains marchés d'obligations d'État



Nota : Au 31 mai 2024. Tous les rendements sont indiqués en dollars canadiens, avec couverture de change. Source : FTSE Russell

Figure 2 : Obligation du Trésor américain à 10 ans et rendements



Nota : Au 31 mai 2024. Sources : Deutsche Bank, Macrobond, RBC GMA.

En effet, selon les attentes du marché, il n’y a pas de récession à l’horizon et il ne sera pas nécessaire d’avoir une politique monétaire accommodante pendant encore dix ans. Cela semble peu probable. Certes, le risque de récession dans un avenir immédiat a diminué. RBC GMA ne s’attend plus à une récession aux États-Unis au cours de la prochaine année et, à court terme, la plupart des économies ne semblent pas avoir besoin d’être secourues par la politique monétaire. L’inflation, malgré sa chute brutale, demeure supérieure à la cible dans toutes les régions, même si l’on tient compte des différentes méthodologies (figure 3). Le taux de chômage a augmenté, mais il était probablement trop bas pour demeurer à un tel niveau sans générer encore plus d’inflation. D’ici dix ans, cependant, il est presque assuré que de nombreuses économies connaîtront au moins une récession et que les banques centrales réduiront les taux davantage qu’on le prévoit actuellement. C’est ce qui rend les obligations intéressantes, à notre avis.

Si le marché prévoit des taux directeurs aussi élevés à long terme, c’est peut-être parce que les taux que les économies jugeraient restrictifs ont augmenté depuis la pandémie. Les déficits publics massifs et les investissements considérables nécessaires pour lutter contre les changements climatiques (ainsi que le coût élevé du service de la dette qui accompagne ces deux charges) peuvent ralentir la croissance plutôt que l’accélérer. Nous ne sommes pas aussi convaincus que le marché semble l’être par la hausse des taux neutres des fonds fédéraux. Ce dont nous sommes plus convaincus, c’est que le marché devrait prendre en compte

une prime plus élevée pour les prêts s’échelonnant sur de longues périodes (c’est-à-dire la prime de terme). Au fil du temps, nous nous attendons à ce que la courbe des taux s’accroisse, les titres à dix ans offrant aux investisseurs des rendements en revenu supérieurs à ceux offerts par les obligations à deux ans, ce qui n’a pas été le cas depuis juillet 2022.

Nous pensons qu’étant donné que l’inflation a ralenti à son rythme le plus rapide en trois décennies et que le taux de chômage est en hausse, les banques centrales peuvent conclure que les taux directeurs actuels sont effectivement restrictifs. À mesure que l’inflation continuera à redescendre, nous croyons que la plupart des banques centrales procéderont à des baisses, ce qui fera diminuer les taux obligataires, surtout ceux des titres arrivant à échéance au cours des deux à trois prochaines années.

Le grain de sable dans l’engrenage, pour ce qui est des taux d’intérêt restrictifs, de la chute de l’inflation et des baisses de taux à venir, est que l’économie américaine résiste à des taux d’intérêt nettement plus élevés. Les politiques nationales ne sont pas élaborées en vase clos. Devant la récente persistance des pressions sur les prix et la croissance supérieure à la tendance aux États-Unis, les autres banques centrales ne sont plus aussi sûres que les pressions sur les prix dans leurs propres économies se sont atténuées plus rapidement grâce à leurs politiques, ou s’il s’agit simplement de l’effet des pénuries d’approvisionnement liées à la pandémie qui s’estompe. Qui plus est, la croissance s’est redressée en Europe (où l’activité était particulièrement léthargique), de

sorte qu’il pourrait être moins nécessaire de réduire fortement les taux d’intérêt pour soutenir l’économie.

Certes, nous ne prévoyons pas un retour aux taux d’intérêt exceptionnellement bas de la période ayant précédé la COVID-19. Nous nous attendons plutôt à un retour à des conditions plus normales, même sans récession. Puisque l’inflation se rapproche de la cible des décideurs et que le taux de chômage est en hausse, on pourrait dire qu’au moins un certain degré de détente monétaire serait approprié.

Nous croyons que la plupart des banques centrales assoupliront leur politique au fil de l’année. La désinflation devrait se poursuivre dans la plupart des pays, tandis qu’aux États-Unis, l’inflation a recommencé à redescendre après avoir été étonnamment élevée au début de l’année.

(Cet article est tiré de **Regard sur les placements mondiaux – Été 2024**¹, publié par RBC Gestion mondiale d’actifs Inc.)

¹<https://www.rbcgam.com/fr/ca/>

Figure 3 : L’inflation reste supérieure à la cible partout dans le monde, sauf au Canada



Nota : En date d’avril 2024. Sources : Bureaux nationaux de statistique, calculs de RBC GMA

De nouvelles règles régissent les gains

Les nouveaux taux d'inclusion des gains en capital du gouvernement fédéral signifient que dans certaines circonstances, les Canadiens paieront dorénavant plus d'impôt sur leurs gains provenant des opérations sur capitaux. Pour de nombreux investisseurs, cela changera les règles du jeu, et surtout les gains nets. Voici un tour d'horizon des principales modifications, quelques scénarios illustrant la manière dont ces modifications pourraient toucher plusieurs types d'opérations et de contribuables, et des stratégies à évaluer pour contribuer à diminuer les effets.



Modifications relatives au capital – aperçu des modifications concernant le taux d'inclusion des gains en capital

Jusqu'au 25 juin 2024 :

En ce qui concerne les **particuliers, fiducies et sociétés** qui ont réalisé des gains en capital pendant l'année d'imposition – que ce soit par des placements (actions, obligations, parts de fonds communs de placement) dans des comptes de placement non enregistrés ou par des résidences secondaires, p. ex. des chalets et des immeubles de placement, le taux d'inclusion des gains en capital était de **50 %**.

Depuis le 25 juin 2024 :



Particuliers :

- **Gains en capital nets réalisés au cours d'une année et excédant 25 000 \$: Le taux d'inclusion des gains en capital nets réalisés par les**

particuliers et qui excèdent

250 000 \$ au cours d'une année, que ce soit par des placements (actions, obligations, parts de fonds communs de placement) dans des comptes de placement non enregistrés ou par des résidences secondaires, p. ex. des chalets et des immeubles de placement, est à présent de **66,6 % (soit deux tiers)**.

- **Première tranche de 25 000 \$ des gains en capital nets réalisés au cours d'une année : Pour les particuliers dont les gains en capital n'excèdent pas 250 000 \$, le taux d'inclusion de ces gains aux fins de l'impôt reste à 50 %.**



Fiducies et sociétés :

- Le taux d'inclusion de tous les gains en capital nets déclarés par les fiducies et les sociétés (qu'il s'agisse d'une société d'exploitation, d'une société de portefeuille ou d'une société professionnelle) est à présent de 66,6 % (soit deux tiers).

Nota : Les sociétés et les fiducies ne peuvent pas se prévaloir du taux d'inclusion de 50 % des gains en capital nets pour la première tranche de 250 000 \$ après le 24 juin 2024.

Qu'est-ce qui ne change pas ?

- Pour les particuliers, le taux d'inclusion des gains en capital nets qui n'excèdent pas 250 000 \$ restera à 50 %.
- Si vous détenez des placements dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'autres

types de régime enregistré, les nouvelles règles fiscales applicables aux gains en capital ne vous concernent pas.

- Les modifications ne concernent pas **l'exclusion des gains en capital sur votre résidence principale**. Cette exclusion reste en place, et aucune modification n'est prévue à cet effet à l'heure actuelle.

Capter plus de gains – l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital nets pourrait contribuer à diminuer les rendements nets sur les opérations sur capitaux

La décision du gouvernement fédéral d'augmenter le taux d'inclusion des gains en capital nets vise à générer plus de recettes fiscales afin de financer des dépenses prioritaires. Le taux d'inclusion plus élevé signifie qu'en cas de vente réalisée ou présumée de capitaux, votre rendement net, c.-à-d. après impôt, diminuera. Alors que le taux d'inclusion de la première tranche de 250 000 \$ applicable aux particuliers permettra de gérer en partie la réalisation de gains en capital pour réduire ou éliminer les effets de l'augmentation du taux pour la tranche supérieure à 250 000 \$ (c.-à-d. répartir la vente dans le temps), ce sont les ventes ou dispositions présumées de montants élevés qui seront les plus touchées et pour lesquelles les différentes stratégies de réduction des effets seront probablement moins applicables.

Aperçu : Qu'est-ce qu'un gain en capital ?



Lorsque vous vendez un actif ou un placement pour un prix supérieur à son prix de base rajusté (PBR), cette différence est votre gain en capital. Le PBR est calculé en utilisant le prix d'achat de l'actif plus toutes les dépenses pour l'acquérir, telles que les commissions et les frais juridiques, et tous les investissements supplémentaires ou les distributions réinvesties effectuées dans l'actif au fil du temps. La valeur d'un gain en capital est traitée comme un revenu dans l'année au cours de laquelle vous l'avez réalisé. Les gains en capital font l'objet d'un traitement fiscal préférentiel, car seule une partie du gain est imposable.

Examinons de plus près deux scénarios sur ces différences :

Scénario n° 1 : Vente de parts de fonds communs de placement non enregistrés

Détails de l'opération :

- Prix d'achat/PBR de fonds communs de placement (voir l'explication sur le PBR dans l'encadré) : 100 000 \$
- Produit de la vente des parts de fonds communs de placement : 500 000 \$
- Gain en capital net : 400 000 \$ (valeur de la vente – PBR/500 000 \$ - 100 000 \$)

Calcul des gains en capital imposables et effet net du nouveau taux d'inclusion sur la facture fiscale du titulaire :



Particuliers

Gain en capital imposable :

- Première tranche de 250 000 \$ au taux d'inclusion de 50 % = 125 000 \$
- Tranche supérieure à 250 000 \$ (ou 150 000 \$) à un taux d'inclusion de 66,6 % = 99 900 \$
- Montant total du gain en capital intégré dans le revenu du contribuable : **224 900 \$**

- Comparaison de l'effet net des nouveaux taux d'inclusion des gains en capital par rapport à l'ancien taux : **24 900 \$** (224 900 \$ - 200 000 \$)

Facture fiscale :

Impôt actuel payé sur le gain en capital (dans l'hypothèse d'un taux d'imposition de 40 %) : 89 960 \$ (224 900 \$ X 40 %)

- Impôt précédent payé sur le gain en capital (dans l'hypothèse d'un taux d'imposition de 40 %) : 80 000 \$ (200 000 \$ X 40 %)



> **Différence nette d'impôts : +9 960 \$**

* Le taux d'imposition appliqué de 40 % est seulement indicatif et peut varier fortement en fonction de votre situation fiscale personnelle et de la province où vous vivez.



Fiducies ou sociétés (qu'il s'agisse d'une société d'exploitation, d'une société de portefeuille ou d'une société professionnelle)

Gain en capital imposable :

- Gain en capital imposable intégré dans le revenu à un taux d'inclusion de 66,6 % : 266 400 \$ (400 000 \$ X 66,6 %)
- Comparaison de l'effet net des nouveaux taux d'inclusion des gains en capital par rapport à l'ancien taux : **+66 400 \$** (266 400 \$ - 200 000 \$)

Facture fiscale :

- Impôt actuel payé sur le gain en capital (dans l'hypothèse d'un taux d'imposition de 50 %*) : 133 200 \$ (266 400 \$ X 50 %)
- Impôt précédent payé sur le gain en capital (dans l'hypothèse d'un taux d'imposition de 50 %*) : 100 000 \$ (200 000 \$ X 50 %)



> **Différence nette d'impôts : +33 200 \$**

* Le revenu de la plupart des fiducies est imposé au taux d'imposition marginal maximal au niveau tant fédéral que provincial. Puisque les sociétés affichent une bien plus grande disparité, nous utilisons un taux d'imposition applicable à une fiducie dans cet exemple illustratif.

Scénario n° 2 : Vente d'un chalet ou d'une résidence secondaire ou d'un immeuble de placement

Détails de l'opération :

- Prix d'achat/PBR du bien (voir l'explication sur le PBR dans l'encadré) : 250 000 \$
- Produit de la vente du bien : 1 500 000 \$
- Gain en capital net : 1 250 000 \$ (valeur de la vente – PBR/1 500 000 \$ - 250 000 \$)

Calcul des gains en capital imposables et effet net du nouveau taux d'inclusion sur la facture fiscale du titulaire :



Particuliers

Gain en capital imposable :

- Première tranche de 250 000 \$ au taux d'inclusion de 50 % = 125 000 \$
- Tranche supérieure à 250 000 \$ (ou 1 000 000 \$) à un taux d'inclusion de 66,6 % = 666 000 \$
- Montant total du gain en capital intégré dans le revenu du contribuable : **791 000 \$**
- Comparaison de l'effet net des nouveaux taux d'inclusion des gains en capital par rapport à l'ancien taux : **+166 000 \$** (791 000 \$ - 625 000 \$)

Facture fiscale :

- Impôt actuel payé sur le gain en capital (dans l'hypothèse d'un taux d'imposition de 40 %) : 316 400 \$ (791 000 \$ X 40 %)
- Impôt précédent payé sur le gain en capital (dans l'hypothèse d'un taux d'imposition de 40 %) : 250 000 \$ (625 000 \$ X 40 %)



> **Différence nette d'impôts : +66 400 \$**

* Le taux d'imposition appliqué de 40 % est seulement indicatif et peut varier fortement en fonction de votre situation fiscale personnelle et de la province où vous vivez.



Fiducies ou société (qu'il s'agisse d'une société d'exploitation, d'une société de portefeuille ou d'une société professionnelle)
Gain en capital imposable :

- Gain en capital imposable intégré dans le revenu à un taux d'inclusion de 66,6 % : 832 500 \$ (1 250 000 \$ X 66,6 %)
- Comparaison de l'effet net des nouveaux taux d'inclusion des gains en capital par rapport à l'ancien taux (50 %) :
+207 500 \$ (832 500 \$ - 625 000 \$)

Facture fiscale :

- Impôt actuel payé sur le gain en capital (dans l'hypothèse d'un taux d'imposition de 50 %) : 416 250 \$ (832 500 \$ X 50 %)
- Impôt précédent payé sur le gain en capital (dans l'hypothèse d'un taux d'imposition de 50 %) : 312 500 \$ (625 000 \$ X 50 %)



> **Différence nette : +103 750 \$**

* Le revenu de la plupart des fiducies est imposé au taux d'imposition marginal maximal tant au niveau fédéral que provincial. Puisque les sociétés affichent une bien plus grande disparité, nous utilisons un taux d'imposition applicable à une fiducie dans cet exemple illustratif.

Nota : Les scénarios ci-dessus sont seulement présentés à titre indicatif et sont simplifiés ; il se peut qu'ils ne reflètent pas l'opération qui vous concerne et votre propre situation fiscale. Veuillez consulter votre conseiller fiscal avant d'agir en fonction des renseignements présentés ci-dessus.

Amortir le choc – stratégies visant à réduire l'effet des nouveaux taux d'inclusion

Comme l'illustrent les scénarios ci-dessus, peu de particuliers contribuables, voire aucun d'entre eux, procédant à une disposition de capitaux après le 24 juin 2024 et réalisant des gains en capital nets excédant le seuil des 250 000 \$ échapperont à l'impôt supplémentaire découlant de l'augmentation des taux d'inclusion des gains en capital. Par ailleurs, l'effet se

fera clairement sentir pour les fiducies et les sociétés.

Pour adoucir le choc, voici quelques stratégies à évaluer et à aborder avec votre gestionnaire de portefeuille et vos conseillers fiscaux s'il y a lieu :

- **Réaliser des gains en capital inférieurs au seuil de 250 000 \$** – Si vous avez un portefeuille de placements dont les gains accumulés sont importants, envisagez de liquider vos placements progressivement afin que vos gains en capital demeurent inférieurs au seuil annuel de 250 000 \$.
- **Dons de bienfaisance** – Il y a une incitation fiscale pour ceux qui font don de certains titres cotés en bourse. Les gains sur les titres donnés à un donataire admissible bénéficient d'un taux d'inclusion de zéro. Ainsi, si vous détenez des titres affichant une plus-value, vous pouvez envisager de les donner à un organisme de bienfaisance.
- **Utiliser tous les droits de cotisation à vos comptes enregistrés** – Comme le revenu gagné dans les comptes enregistrés, comme les REER, les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) ou les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) n'est pas imposable, assurez-vous de maximiser vos cotisations à ces comptes, s'il y a lieu.
- **Envisager des dons aux membres de votre famille** – Envisagez de donner de l'argent aux membres de votre famille qui n'ont pas encore versé les cotisations maximales à leurs comptes enregistrés. Par exemple, vous pouvez faire un don à votre conjoint ou à vos enfants et petits-enfants adultes, afin qu'ils versent ces fonds dans leur propre CELI. Normalement, si vous donnez de l'argent à votre conjoint, les règles d'attribution s'appliquent, de sorte que tous les revenus gagnés et gains en capital réalisés sur ces fonds vous seront attribués et imposés à votre nom. Toutefois, le CELI fait exception : les règles d'attribution ne s'appliqueront pas au revenu gagné et aux gains en capital réalisés sur ce type de cotisations.

• Maximiser le fractionnement

futur du revenu – Si votre conjoint gagne moins que vous ou si d'autres membres de votre famille ont un revenu faible ou nul, vous pourriez envisager de mettre en œuvre une stratégie de fractionnement du revenu. Le fractionnement du revenu permet de transférer une tranche du revenu qui serait autrement assujettie à l'impôt à un taux marginal élevé pour vous à votre conjoint, un enfant ou un autre membre de la famille dont le revenu est moindre, afin de profiter d'un taux d'imposition marginal plus faible.

- **Répartition de la facture** – Si un actif est détenu conjointement par deux personnes (p. ex. un couple) et que l'actif est vendu, le seuil de 250 000 \$ s'applique à chacune d'elles. Ainsi donc, dans la mesure où les règles d'attribution ne s'appliquent pas, lorsqu'un actif détenu conjointement est vendu, chaque personne comptabilise proportionnellement son gain ou sa perte sur la vente. Supposons qu'un couple possède un actif conjointement et à parts égales, et qu'il le vende en réalisant un gain de 500 000 \$. La moitié de 250 000 \$ sera imposée au nom de l'un des conjoints et l'autre moitié de 250 000 \$ sera imposée au nom de l'autre conjoint (en supposant qu'il n'y ait pas d'autres gains en capital réalisés au cours de l'année).

Que le vendeur prenne garde – ne transformez pas un gain en perte

Gardez à l'esprit que chaque particulier, société ou fiducie est unique et doit prendre en compte ses propres circonstances pour mieux gérer les nouveaux taux d'inclusion plus élevés. À nouveau, il convient absolument de vous entretenir avec votre gestionnaire de portefeuille ou votre conseiller financier avant d'agir et de provoquer la réalisation actuelle – ou présumée aux fins de l'impôt – d'un gain en capital. Personne ne veut se faire prendre dans les mailles du filet plus large des taux d'inclusion actuels s'il peut l'éviter.

Le dernier mot – Ensemble, escaladons votre sommet

Quels que soient vos objectifs et les défis à relever pour les atteindre, le fait d’avoir la bonne équipe pour vous aider à gravir votre « sommet » personnel peut faire toute la différence. Avec son expérience, ses vastes connaissances, son expertise approfondie et sa portée mondiale, notre équipe peut faciliter votre parcours vers les « sommets » de votre vie.



« Malgré tout ce que j’ai vu et expérimenté, j’ai toujours ce même petit frisson à la vue d’une minuscule flaque de neige dans le ravin d’une haute montagne, et je ressens la même envie d’y grimper. »

–Sir Edmund Hillary, alpiniste, explorateur et philanthrope

Dans un sondage YouGov mené en 2023¹, 26 % des répondants ont indiqué que l’ascension d’une montagne célèbre, comme l’Everest ou le Kilimandjaro, était l’un de leurs grands objectifs de voyage, même s’ils sont au courant des risques associés. On dirait que l’humain est attiré par l’idée d’atteindre un sommet ou de surmonter une colline ou un obstacle du genre. C’est peut-être tout simplement la

forme d’une montagne ou d’une colline qui nous donne envie de grimper tout en haut. Ce concept occupe également une place importante dans la langue. On l’assimile à une réussite, à l’affrontement d’un défi ou au franchissement d’un obstacle, par exemple « escalader une montagne » ou « gravir le sommet ».

C’est pourquoi « escalader le sommet » est une métaphore efficace pour comprendre l’importance de se fixer des objectifs, de faire preuve de discipline et de constance, de travailler en équipe et d’avoir l’expertise et l’expérience nécessaires pour atteindre son but. Parce que l’ascension d’une montagne comme l’Everest est quelque chose de remarquablement difficile et dangereux. Peu de gens parviennent au sommet. Sur les quelques alpinistes qui entament ce péril, environ deux sur trois le terminent. C’est beaucoup mieux qu’il y a 30 ans à peine, alors que seulement le tiers arrivait à franchir le sommet (et survivait à la descente, parfois plus ardue).

Vous amener à vos sommets

Pourquoi le nombre d’alpinistes qui parviennent au sommet de l’Everest a-t-il augmenté ? Selon les experts, nous arrivons à mieux prévoir les conditions météorologiques, l’équipement est meilleur qu’avant, et les guides de montagne sont mieux formés. Le dernier point est crucial : à moins d’être un alpiniste professionnel, peu de gens seraient assez téméraires pour essayer

¹ <https://business.yougov.com/content/47478-how-interested-are-britons-in-going-to-space-taking-a-submarine-or-scaling-mount-everest>

de se rendre au sommet d'une haute montagne sans l'aide d'un guide (ou d'une équipe de guides, dans la plupart des cas).

Comme tant d'autres efforts que vous déployez pour réaliser vos objectifs financiers, vous constituer un patrimoine, saisir les occasions opportunes et surmonter les défis de la vie, gravir vos « sommets » consiste souvent à collaborer avec un guide – un expert – et à profiter des connaissances et de l'expérience de l'équipe que ce guide peut faire intervenir pour vous aider à atteindre vos objectifs ou à améliorer vos chances de réussite.

RBC PH&N Services-conseils en placements, c'est votre expert en matière de conseils de placement, et votre gestionnaire de portefeuille, c'est votre guide qui vous offre les conseils et les solutions pouvant vous aider, vous et votre famille, à réaliser vos objectifs. Là où vos chances d'atteindre vos objectifs ou vos « sommets » personnels augmentent vraiment, c'est lorsque votre gestionnaire de portefeuille tire parti de l'expérience, de l'expertise et des ressources de ses partenaires pour escalader ces « montagnes » qui peuvent être abruptes et périlleuses. Il s'agit des spécialistes des placements et des « prévisions météorologiques » de RBC Gestion mondial d'actifs (RBC GMA), et des « guides » de l'équipe des Services de bureau de gestion familiale, qui peuvent vous fournir ce dont vous

avez besoin pour affronter les défis de la relève d'entreprise, de la planification fiscale, des besoins d'assurance, de la planification successorale et de la constitution d'un legs.

Et, selon le sommet que vous essayez d'escalader, vous pourriez recevoir de l'aide des autres « guides » de RBC Banque Royale, comme des experts en services bancaires, en emprunts et en gestion d'entreprise et familiale. Sans oublier nos équipes des Services bancaires mondiaux et nos spécialistes de RBC Marché des Capitaux qui, grâce à leur portée, peuvent fournir aux clients le soutien et les conseils dont ils ont besoin pour affronter les conditions des marchés, surmonter les obstacles et profiter des occasions qui se présentent, où que ce soit dans le monde.

Votre gestionnaire de portefeuille et toute l'équipe de RBC sont vos partenaires dévoués à mesure que vous avancez vers vos objectifs de vie. La façon de vous y prendre est importante : avec la bonne équipe, vous aurez un parcours plus facile et efficace, et aurez plus de chances de réussir. Nous sommes prêts et nous avons l'équipement et les aptitudes nécessaires. Alors, escaladons vos sommets ensemble.



Colombie-Britannique

Vancouver

1055 West Georgia Street
34th Floor
1-800-663-1622

Vancouver

745 Thurlow Street
15th Floor
(604) 257-3281

Kelowna

1708 Dolphin Avenue
Landmark Square 11
Suite 1100
1-888-880-5588

Victoria

707 Fort Street
Suite 502
1-800-909-2766

Alberta

Calgary

333 7th Avenue SW
Suite 1100
1-888-256-1118

Edmonton

10111-104th Ave NW
Suite 2420
1-800-636-5516

Manitoba

Winnipeg

220 Portage Avenue
Suite 1605
1-800-207-7267

Saskatchewan

Saskatoon

154 1st Ave South
2nd Floor
1-306-933-3471

Ontario

Guelph

42 Wyndham Street North
3rd Floor
1-833-840-3962

London

Talbot Centre
148 Fullarton Street
18th Floor
1-800-361-6754

Mississauga

4 Robert Speck Parkway
Suite 1040
1-877-685-5683

Oakville

277 Lakeshore Road East
Suite 306
1-866-892-0050

Ottawa

50 O'Connor Street
Suite 915
1-866-709-3783

Toronto

200 Bay Street
Royal Bank Plaza
South Tower, 17th Floor
1-800-567-0006

Toronto

181 Bay Street
Brookfield Place
24th Floor
(416) 974-3472

Vaughan

3300 Highway 7 West
Suite 360
905-738-3216

Waterloo

95 King Street South
Suite 202
1-877-730-0004

Québec

Montreal

1 Place Ville Marie
6^e étage, aile est
1-800-461-1071

Québec

Complexe Jules-Dallaire
2828, boul. Laurier
Bureau 600
1-877-408-2854

Nouvelle-Écosse

Halifax

1871 Hollis Street
8th Floor
1-877-591-6119



Gestion de patrimoine
PH&N Services-conseils
en placements

Les rendements antérieurs ne sont pas garants des résultats futurs. La Revue trimestrielle des représentants-conseils est publiée par RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc. (RBC PH&N SCP). Les renseignements contenus dans ce bulletin sont fondés sur des données jugées fiables, mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude ni l'intégralité, et ils ne doivent pas être interprétés comme tels. Les personnes et les publications citées ne représentent pas nécessairement l'opinion de RBC PH&N SCP. Ces renseignements ne constituent pas des conseils de placement ; ils ne doivent servir qu'à des fins de discussion avec votre gestionnaire de portefeuille de RBC PH&N SCP. Ainsi, vous serez certain que l'on tiendra compte des particularités de votre situation et que les décisions prises reposeront sur les données les plus récentes. RBC PH&N SCP, ses sociétés affiliées ni aucune autre personne n'acceptent en aucun cas la responsabilité de toute perte directe ou indirecte découlant de toute utilisation de ce rapport ou des données qui y sont contenues. Ce document est présenté uniquement à des fins d'information et ne doit d'aucune façon être considéré comme une source de conseils en matière de fiscalité ou de droit. Le lecteur devrait consulter un fiscaliste ou un avocat avant de prendre une décision sur la base des informations contenues dans ce document. RBC PH&N SCP n'offre pas forcément tous les produits et services mentionnés dans ce document. Cependant, les partenaires de RBC peuvent les proposer. Communiquez avec votre gestionnaire de portefeuille si vous voulez que l'on vous adresse à l'un de nos partenaires RBC qui offre les produits ou services énoncés. RBC PH&N SCP, RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., RBC Private Counsel (USA) Inc., la Société Trust Royal du Canada, la Compagnie Trust Royal, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Banque Royale du Canada sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Les membres de l'équipe Services du Family Office RBC sont des employés de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. RBC PH&N SCP est une société membre de RBC Gestion de patrimoine, division opérationnelle de Banque Royale du Canada. ® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC, RBC Gestion de patrimoine et RBC Dominion valeurs mobilières sont des marques déposées de Banque Royale du Canada, utilisées sous licence. © RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc. 2024. Tous droits réservés. (07/2024)